

Le recensement de la population a démarré



Le recensement de la population aura lieu sur notre Commune **du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022 inclus.**

Vous allez recevoir la visite d'un Agent Recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature de Monsieur le Maire.



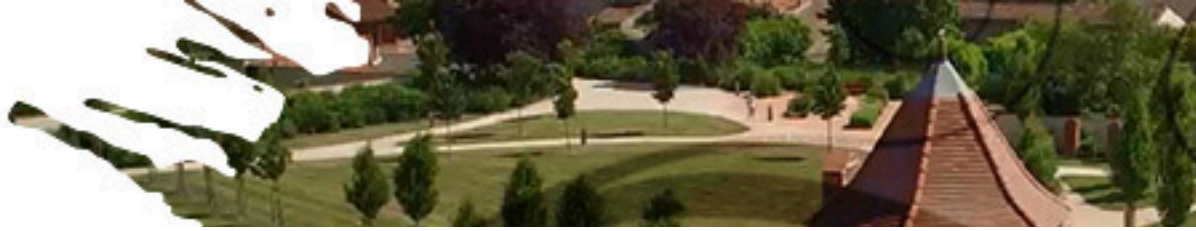
“

Merci de réserver le meilleur accueil à nos Agents Recenseurs !

Les Agents Recenseurs se présenteront chez vous ou vous remettront dans votre boîte aux lettres, la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les Agents Recenseurs vous remettront les questionnaires papiers, puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain !



Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. **Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.**

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.**

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.



 **Recensement**
de la population 2022

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre maire.**